



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 février 2013
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 26 février 2013, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Après seulement trois mois de calme relatif, les habitants d'Israël ont découvert ce matin en se réveillant l'horrible réalité du terrorisme commis à partir de Gaza.

Une roquette a été lancée ce matin contre la ville israélienne d'Ashkelon. C'est le premier tir de Gaza, depuis la fin de l'opération « Pilier de défense », en novembre 2012. Il a fait voler en éclats le calme fragile de ces trois derniers mois.

Cette attaque constitue une violation inacceptable du cessez-le-feu qui avait mis fin à notre campagne contre le Hamas, l'an dernier. Israël tient le Hamas pleinement responsable des attaques lancées depuis les zones qu'il contrôle. Aucun pays ne doit rester les bras croisés face à une organisation terroriste qui joue à la roulette russe avec la vie de ses habitants.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité de faire respecter le cessez-le-feu entre Israël et Gaza. Je l'exhorte donc à condamner cette violation du cessez-le-feu avant toute nouvelle escalade.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ron **Prozor**

